

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

version 'J' en date du 01/02/2013



COMMANDE

Toute commande est passée ferme et ne peut donner lieu à l'annulation totale ou partielle ou à modification sans accord écrit du vendeur.

Sauf convention particulière, la passation de la commande implique l'adhésion aux présentes conditions de vente.

L'acheteur prend note que l'ensemble des documents transmis entre les parties pourra être conservé sous forme numérisée et que, le cas échéant, cette version électronique sera utilisée comme mode de preuve.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans notre accord.

MARCHANDISES

Les indications concernant le poids, les dimensions, la couleur, l'équipement, les finitions spéciales et autres caractéristiques techniques, mentionnées dans les tarifs, prospectus, annonces et imprimés de même type sont données à titre indicatif tant qu'elle ne sont pas mentionnées expressément dans notre confirmation de commande.

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment toute modification aux marchandises jugée utile ou de changer les modèles définis dans les prospectus et catalogues, et sans l'obligation de modifier les marchandises précédemment livrées ou en cours de commande.

PRIX

Les prix indiqués sur nos offres de prix s'entendent hors taxes pour les quantités prévues et sont susceptibles de modification au cas où les quantités commandées ne correspondraient pas à celles du devis. Sauf indication contraire spécifiée sur l'offre, nos prix sont valables un mois.

Nos prix s'entendent départ usine. Les frais de transport, les honoraires d'agrément douanier et d'assurance, ainsi que tout impôt, taxe, droit ou prestation à payer en application des règlements de tout pays importateur ou de transit sont à la charge de l'acheteur, sauf stipulation de notre part.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la livraison. Sauf convention écrite contraire, nos prix s'entendent nets.

PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables au lieu d'émission à la date fixée sur la facture conformément aux dispositions de la loi n°92-1443, net et sans escompte.

En cas d'impayé, le client accepte expressément de rembourser les frais bancaires et de recouvrement que nous aurions exposés.

Pour toute facture restée impayée à la date d'échéance, il sera appliqué sur les sommes restant dues une pénalité forfaitaire de 40 euros et des intérêts au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points. Une indemnisation complémentaire Une indemnisation complémentaire pourra être demandée si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant, avant l'exécution des commandes reçues.

EXPEDITION - TRANSPORT - RECEPTION

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommage-intérêts, à retenue ni à annulation en cours.

Des cas de force majeure ou d'impossibilité d'être approvisionnés déchargent notre responsabilité de notre obligation de livrer. Nous tiendrons l'acheteur au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour des ses obligations envers notre société quelle qu'en soit la cause.

L'expédition s'effectue, en l'absence de tout autre avis convenu entre les parties, selon notre convenance, sans garantie d'un transport meilleur marché et à la charge du destinataire, soit par remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur.

En France, même en cas d'expédition franco ou contre-remboursement, nos marchandises voyagent, sauf convention particulière, conformément aux dispositions du contrat type général de transport approuvé par le décret N°99-269 du 6 avril 1999, et aux risques et périls du destinataire, qui, en cas de retard ou d'avarie, devra exercer son recours contre le transporteur.

A l'export, l'incoterm convenu entre l'acheteur et le vendeur fixe la règle de la responsabilité inhérente au transport.

Dans tous les cas, le client s'engage à prendre livraison dans le délai imparti par le transporteur ou à défaut dans les 30 jours qui suivent l'avis de mise à disposition.

Le destinataire qui prend livraison des marchandises a la responsabilité d'en vérifier l'état à l'arrivée et d'exercer lui-même tout recours contre le transporteur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des marchandises livrées aux marchandises commandées, ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les trois jours de l'arrivée des marchandises.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées. Il devra nous laisser toutes facilités pour procéder à la constatation des vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir des tiers à cette fin.

RETOURS

Tout retour de matériel devra avoir fait l'objet d'un accord préalable. Nous nous y réservons le droit d'appliquer une décote sur la valeur de la marchandise.

Les équipements en fabrication sur mesure (filets de pêche, bacs polyester renforcé fibre de verre, sondes température...) ou faisant l'objet de caractéristiques techniques personnalisées par rapport au modèle standard ne peuvent être ni repris ni échangés.

Sauf indication contraire, les risques et frais de retour sont à la charge de l'acheteur. Dans tous les cas, les marchandises seront expédiées dans l'emballage d'origine et dans des conditions permettant d'éviter une avarie au cours du transport, par défaut de calage ou de précaution d'emballage.

GARANTIE

La garantie couvre les risques éventuels de fabrication pour le remplacement de toute pièce jugée défectueuse et reconnue comme telle. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Sont exclus de la garantie, l'usure, l'absence d'entretien, les chocs, les mauvaises utilisations ainsi que les erreurs de branchements pour les appareils électriques.

En outre, sauf indication préalable de notre part, l'intervention du client ou d'un tiers à la demande du client pour la constatation ou la réparation de vices faire perdre droit à la garantie.

Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables pour les dommages indirects, tant corporels que matériels ou pour la privation de jouissance, en particulier relatifs à l'utilisation de système d'aération / oxygénation ou de système de surveillance / contrôle / régulation. De même, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de conseil ou d'étude d'ingénierie si la prestation, même facturée, n'est pas suivie de la vente des matériels et/ou installations considéré(e)s.

RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété du matériel que nous livrons n'intervient qu'après règlement intégral, en principal et intérêts, la remise de traite ou tout titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement ; jusque là, l'acheteur en est dépositaire et garant de sa bonne conservation.

En cas de contestation, seules les juridictions de Vannes sont compétentes.